



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E104285

VALABLE JUSQU'AU 26/06/2026

ÉDITÉ LE 28/04/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2009

Forme juridique : SARL

Capital : 7 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC Evreux 2009B00003

Siret : 509 597 407 00030

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 02 01-20896X

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000021641186704

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 0000021641186704

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2025

Raison sociale : RYBARCZYK

20 TER RUE DE LA LIBERATION
27150 ETREPAGNY

Téléphone : 02 32 55 86 98

Portable : 06 14 18 42 99

Fax :

Site Internet :

E-mail : alexandre.rybarczyk@hotmail.fr

Responsabilité légale :

RYBARCZYK ALEXANDRE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E) / RYBARCZYK MATHILDE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E) / RYBARCZYK MATHILDE CO-GÉRANTE

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	04/06/2024
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	21/06/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	14/05/2024
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	02/07/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	18/05/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	02/07/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	04/06/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE ROUEN
PARC DES COMPETENCES
BATIMENT "NEW LARGO"
RUE DES BOIS ROND
76410 CLÉON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.